

MINISTÈRE DES ARMÉES



COMMANDEMENT SUPERIEUR DES
FORCES ARMEES AUX ANTILLES

Etat-major interarmées

Centre opérations

Fort-de-France, le 02 JUIN 2020

N° ARM/FAA/COMSUP/NP

206-500872

INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : bulletin récapitulatif n°04/20.

P. JOINTE : avertissements de navigation en vigueur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du mardi 2 Juin 2020 à 10h00 (heure locale).

Les avis sont consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Martinique, ainsi que sur le site <http://infonautantilles.weebly.com>.

Le contre-amiral Jean Hausermann
commandant de la zone maritime Antilles,
par délégation,
le capitaine de corvette David Antin,
chef du bureau Emploi Mer.

DESTINATAIRES :

- SHOM ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- CROSSAG ;
- DOUANES FDF ;
- DOUANES PTP ;
- PHARBAL FDF ;
- PHARBAL PTP ;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- CZM GUYANE ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM) ;
- FS VENTOSE ;
- FS GERMINAL ;
- RPC MAITO ;
- PCG VIOLETTE ;
- PLG LA CONFIANCE ;
- PLG LA RESOLUE.
- PAG LA COMBATTANTE
- BASAOM DUMONT D'URVILLE
- BEM MONGE

COPIES :

- EMIA/CENTOPS/Cellule J3/5MER ;
- CDIV AEM ;
- Archives.

AVURNAV FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au mardi 2 juin 2020 :
NEANT

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au mardi 2 juin 2020 :
1038/20 – 1039/20 – 1044/20

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1038/20

GUADELOUPE - POINTE A PITRE - GOSIER

CARTE FR 7100

Les usagers de la mer sont informés que la bouée SAG N°3, normalement à la position 16°11.286N 061°26.157W, est signalée hors de son poste.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1039/20

GUADELOUPE -GOSIER

CARTE FR 6948

Les usagers de la mer sont informés que la vedette PACI est signalée coulé à la position 16°11.99N 061°29.72W.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1044/20

GUADELOUPE - GOYAVE - PETIT BOURG

CARTE FR 7100

Les usagers de la mer sont informés qu'une bouée cardinale sera prochainement mouillée au niveau de la baie de Sainte Marie afin de marquer le danger que représente la caye du Gros Loup.

Caractéristiques:

-Inscription : "GROS LOUP"

-Caractère : Cardinal Est

-Position : 16°06.094N 061°32.513W

-Rythme : Q(3) 10s

-Couleur du feu : Blanc

-Portée du feu : 3M

-Plan focal : 3m

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVINAV

Avis en vigueur au mardi 2 juin 2020 :

005/06 – 002/14 – 001/17 – 001/18 – 005/18 – 001/20 – 002/20

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 005/06

COTE SUD OUEST DE LA MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE – ENTRE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers de la présence d'une canalisation servant à l'évacuation des eaux usées semi-immersée entre l'anse Mitan et l'anse à l'Ane.

Cette canalisation représente un danger pour la navigation, la plus grande prudence est donc recommandée dans ce secteur.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1269/05.

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14

GUADELOUPE – RIVIERE SALEE

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/17

GUADELOUPE – LES SAINTES

Carte FR7101

Les usagers de la mer sont informés que l'une des deux bouées de marque spéciale signalant l'épave de l'Anse Mire est disparue.

Position : 15°52,3'N 061°35,0'W.

Cet AVINAV annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1174/17 du lundi 25 septembre 2017.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/18

GUADELOUPE – POINTE A PITRE

Carte FR7100

Les usagers de la mer sont informés de la présence d'une coque de voilier démâté, coulée dans la darse de Dubouchage à la position : 16°13,991'N 061°32,084'W.

Epave signalée en surface par une bouée jaune. Le haut de l'épave se trouve à 1 mètres sous la surface.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1019/18 du lundi 05 février 2018.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/18**GUADELOUPE - CAPESTERRE**

Carte FR 7208

Les usagers de la mer sont informés qu'un barrage anti-sargasse a été déployé à l'entrée du port de pêche de Capesterre de Marie Galante entre la digue et l'épi.

Une brèche a été créée dans l'épi pour permettre aux marins pêcheurs d'accéder au bassin.

Ce barrage est constitué d'une jupe blanche émergeant à 0.50 m au-dessus du niveau de la mer et soutenu par un câble ancré sur la digue et l'épi.

Il est demandé aux usagers de la mer d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/20**GUADELOUPE - PORT DE SAINT FRANCOIS**

CARTE FR 7102

Les usagers de la mer sont informés qu'un filet anti sargasse obstrue partiellement l'entrée du port de Saint François, côté digue.

Couleur : bouée orange, bâche noire

Dimension : 30 m de long

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1002/20 du jeudi 16 janvier 2020 ainsi que l'AVINAV 003/18 du jeudi 24 mai 2018.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°002/20**GUADELOUPE - GRAND CUL DE SAC MARIN - RIVIERE SALEE**

CARTE FR 7324

Les usagers de la mer sont informés que travaux de renforcement des piles du pont de l'Alliance de la Rivière Salée sont en cours (position : 16°16,250'N - 061°32,890'W).

Ces travaux sont réalisés à l'aide d'une barge et de caisson flottants bleus. Durée des travaux 1 mois.

Il est demandé aux navigateurs de ralentir franchement à l'approche de cette zone et de respecter la signalisation et les consignes en place.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1007/20 du vendredi 31 janvier 2020.

AVIS TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES

Série H – Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata.

13 12-T-06. BRÉSIL. Côte Sud. Au SE de Cabo Frio. — *Coffre d'amarrage.*

14 24-T-07. OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST. De la Mid Atlantic Ridge aux Bahamas. — *Instruments de mesure*

15 26-P-12. BRAZIL. South Coast. Niterói W. — *Depths.*

15 45-T-09. BRAZIL. North Coast - Cabo Cassiporé SE. — *Wreck.*

16 15-P-06. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto de Haina. — *Depths. Berths. Lights.*

16 21-P-27. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S. — *Maritime limit.*

16 21-P-28. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Gulf of Maine. — *Maritime limit.*

16 22-T-16. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Bocachica. — *Buoyage.*

16 34-P-09. DOMINICAN REPUBLIC. San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo. — *Buoyage.*

16 34-P-10. DOMINICAN REPUBLIC. Bahía de Andrés. — *Buoyage.*

16 34-P-11. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto la Romana. — *Buoyage*

16 37-T-25. WEST INDIES. Bahamas - Great Bahama Bank. — *Lights*

16 49-P-06. HAITI. Côte Nord, Ouest et Sud. — *Bathymétrie. Trait de côte. Feux. Épaves. Obstructions.*

17 13-T-15. CARIBBEAN SEA. Venezuela - La Guaira. — *Buoy.*

17 46-P-16. BRAZIL. South Coast - Baía de Guanabara. — *Automatic Identification Systems.*

18 16-T-07. PETITES ANTILLES. The Grenadines. Mayreau. A l'Ouest de Grand Col Pt. — *Balisage.*

18 20-T-10. WEST INDIES. Virgin Islands - Saint Thomas Bay, North Sound, Beef Island and Road Harbour. — *Buoyage. Wrecks. Obstructions.*

18 23-T-08. BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro. — *Obstruction.*

18 29-T-07. GUADELOUPE. Basse-Terre. Est de Sainte-Marie. Le Gros Loup. — *Épave.*

18 29-T-13. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — *Wreck.*

18 34-P-08. BRAZIL. North Coast. Rio Pará. — *Depths*

18 34-P-09. BRAZIL. North Coast. — *Lights. Radar beacon. AIS. Buoyage. Virtual aids to navigation.*

18 42-T-04. PETITES ANTILLES. Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet. — *Balisage.*

18 42-T-11. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Carenage Bay. — *Wreck.*

18 49-T-04. LA MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. Pointe Etienne. — *Épave.*

19 02-T-11. GUYANE. Approches de Kourou. — *Balisage. Câble sous-marin*

19 06-P-08. VENEZUELA. Bahía de Barcelona. — *Superbuoy. Submarine pipeline.*

19 07-T-04. LA MARTINIQUE. Grand Rivière. — *Bathymétrie.*

19 08-T-05. PETITES ANTILLES. Trinidad et Tobago. NE de Galeota Point. — *Installation pétrolière. Feu*

19 14-P-06. GUADELOUPE. Basse-Terre. Anse Deshaies. Port de Deshaies. — *Balisage. Feu. Port*

19 17-T-16. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Gulf of Paria. — *Buoyage*

19 21-P-23. BRAZIL. South Coast. — *Wreck.*

19 23-T-06. GUYANE. Le Grand Connétable. — *Balisage.*

19 23-P-07. PETITES ANTILLES. Saint Lucia. — *Bathymétrie.*

19 28-T-16. BRAZIL. East Coast. — *Buoyage*

19 29-T-04. GUADELOUPE. Au Nord de Basse-Terre. Tête à l'Anglais. — *Épave.*

19 36-T-02. GUYANE. Approches de Kourou. — *Bathymétrie.*

19 36-P-04. PETITES ANTILLES. Les grenadines. — *Câble sous-marin*

19 36-T-19. VENEZUELA. — *Buoy.*

19 39-T-15. VENEZUELA. . — *Buoy.*

19 42-T-04. LA MARTINIQUE. Cul-de-Sac du Marin. Au NE du Banc Major. — *Épave*

19 42-T-13. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast. — *Buoy.*

19 46-T-09. BRAZIL. South Coast. — *Restricted area*

19 47-P-06. GUYANA. Approches de Georgetown. Demerara River. — *Câble sous-marin.*

19 47-T-07. OCÉAN ATLANTIQUE NORD. — *Bouée océanographique.*

20 03-P-33. PETITES ANTILLES. Saint-Christopher (Saint-Kitts). Basseterre. — *Feu.*

20 03-T-34. PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. Île Fourchue. île Frégate. Pointe à Colombier. Le Pain de Sucre. — *Balisage. Réserve naturelle.*

20 03-T-35. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — *Buoy.*

20 04-T-19. TRINIDAD AND TOBAGO. — *Buoy.*

20 05-P-12. PETITES ANTILLES. Saint-Christopher (Saint-Kitts). Basseterre. — *Feu.*

20 08-P-17. BRAZIL (North Coast). — *Depths.*

20 08-P-18. PETITES ANTILLES. Virgin Islands. — *Bathymétrie*

20 11-T-17. TRINIDAD AND TOBAGO. — *Buoyage.*

20 16-T-11. GUADELOUPE. Marie-Galante. Baie de Saint-Louis. — *Câble sous-marin. Mouillage.*

20 17-P-12. PETITES ANTILLES. Saint-Christopher et Nevis.. — *Réserve marine. Zone de restriction.*

20 17-P-13. PANAMA. Panama Canal. — *Buoyage. Depth. Fouls. Lights. Works.*

20 19-T-19. PETITES ANTILLES. Martinique. Guadeloupe. Saint-Martin. Saint-Barthélemy. — *Règlement.*

20 19-T-20. PETITES ANTILLES. Martinique. Baie du Vauclin. Passe du Vauclin. — *Balisage.*

20 19-T-21. PETITES ANTILLES. Barbados. Bridgetown Harbour. — *Balisage.*

20 19-P-22. VENEZUELA. — *Buoy.*

20 22-T-16. PETITES ANTILLES. Martinique. — *Mouillage.*

